

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO,
Mme Amy MAZARI ALLEG, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEG
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

36

CITE EDUCATIVE : Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du plan d'actions de la Cité éducative (année 2026)

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En juillet 2019, la ville d'Avignon a été labellisée « Cité éducative », afin de mettre en valeur les politiques éducatives à destination des Avignonnais de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles situées en réseau prioritaire. Ce dispositif permet d'expérimenter des actions innovantes et adaptées aux besoins réels de chaque école.

Par délibération n°16 du Conseil Municipal du 30 novembre 2024, la ville d'Avignon, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse et le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a décidé de s'inscrire dans le renouvellement du label pour les quartiers Broquetons - Sainte Catherine, Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux, Pont des Deux Eaux, Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel et Saint Chamand.

En collaboration étroite avec les services de l'État et de l'Éducation nationale, trois priorités ont ainsi été définies :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

La Ville s'est donc appuyée sur son réseau de partenaires éducatifs pour mettre en place des projets structurants dans les écoles sur les différents temps de l'enfant.

La présente délibération présente le partenariat entrepris avec le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) porté par le Centre Communal d'Action Sociale d'Avignon, autour de deux projets spécifiques que sont la scolarisation précoce et la parentalité/climat scolaire.

Une attention particulière a été portée sur :

- La qualité éducative du projet en cohérence avec les priorités de la Cité éducative ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- La continuité des projets d'accompagnement sur les différents temps de l'enfant ;
- Le partenariat entrepris avec les différentes institutions
- L'accompagnement des familles dans l'ensemble des actions

1. La socialisation précoce

L'objectif de cet axe est de suivre l'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) dans sa mission sur deux écoles maternelles : Olivades et Grand Cyprès. Il s'agit de mettre en avant son rôle dans la continuité éducative, montrer l'absence de rupture du parcours scolaire, valoriser la fonction et les outils mis en œuvre par cette EJE en complémentarité du corps enseignant. La mission est de mettre en images la gestion des enfants différents par l'EJE dans le cadre de l'accueil du temps méridien et montrer en quoi elle permet d'ouvrir l'établissement vers les partenaires, les institutions, et les familles.

L'action consiste aussi à accueillir et soutenir les familles qui ont un enfant de moins de trois ans dans les différents lieux en dehors de l'école (LAEP, espaces parents, parcs et jardins). La socialisation précoce des enfants permet également la mise en place d'un soutien à la parentalité et développe la mutualisation des compétences.

Objectifs spécifiques validés par le COPIL :

- Mutualisation des compétences, soutien à la parentalité, socialisation des enfants de moins de 3 ans,
- Faire équipe pour faciliter les coopérations ;
- Mieux travailler ensemble (hybridation des partenariats, des actions) entre crèches, associations, écoles, services publics, opérateurs... ;
- Mieux travailler avec et entre les métiers spécifiques de la petite enfance.

2. Parentalité et climat scolaire

L'objectif de cet axe est de renforcer la mobilisation des parents visibles et invisibles et de favoriser la réussite de tous les enfants, en développant des relations de confiance et de coopération entre les familles, l'école et les autres acteurs de l'éducation.

Cette action a pour but de mettre en avant le travail de terrain des Référentes de Médiation Parentale financés par l'État pour intervenir autour des écoles, montrer le lien qu'ils créent entre les enfants, les parents, l'équipe éducative, les associations du territoire, les centres sociaux.

Les trois Espaces des écoles Olivades, Louis Gros et Stuart Mill sont dédiés à ce travail partenarial et d'accompagnement.

Les objectifs spécifiques validés par le COPIL :

- Favoriser la réussite de tous les enfants, en développant des relations de confiance et de coopération entre les familles, l'école et les autres acteurs de l'éducation
- Favoriser l'organisation collective des parents ;
- Aller vers ceux qu'on ne voit pas, développer les actions « d'entrer en relation », et ce dans tous les niveaux scolaires, du primaire au lycée ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Mener plus de projets communs (capitaliser, essaimer, mutualiser) entre écoles, acteurs associatifs et publics, en particulier via la culture ;
- Organiser des Forums (familles, opérateurs, partenaires...) pour mieux partager la Cité éducative.

3. Prévention du décrochage scolaire et harcèlement :

L'objectif principal est de développer des partenariats pour remédier à l'exclusion temporaire des élèves du collège. et à un absentéisme régulier en élémentaire et collèges. Ce qui entraîne les objectifs opérationnels suivants validés par le COPIL :

- Eviter, évaluer et combattre les risques liés à l'environnement scolaire, et plus particulièrement :
- Améliorer le repérage en amont ;
- Travailler sur l'environnement de l'enfant (familial et quartier) ;
- Travailler sur le sens de l'école, le plaisir d'apprendre et l'ouverture du champ des possibles.
- Suivi des familles des enfants scolarisés à la micro-école.

4. Participation aux actions « Découvrir en s'amusant » et « Rendez-vous matinaux de l'été »

L'objectif principal est de favoriser le lien parents/enfants/professionnel de l'éducation afin d'accompagner au mieux dans la complémentarité scolaire durant les temps de vacances. Il s'agit en particulier de renforcer les apprentissages, la culture, le sport, le développement durable, la découverte d'autrui et l'apprentissage de l'autonomie.

Les enfants et les jeunes les plus fragiles dans ces domaines doivent se voir proposer une offre d'activités spécifique et renouvelée.

Pour la gestion des projets développées dans le cadre de la Cité éducative, il est envisagé d'attribuer au CCAS d'Avignon une subvention de 40 750 € répartis comme suit :

- 39 750 € pour le poste de l'éducatrice de jeunes enfants
- 1 000€ pour les déplacements professionnels des référentes de médiation parentales au moyen des transports en commun.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention avec le CCAS d'Avignon.

Un premier versement de 20 375 € sera engagé durant le premier trimestre de l'année 2026. Un deuxième versement de 20 375 € aura lieu lors du quatrième trimestre de l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D. 521-10 à D. 521-13,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°16 du Conseil Municipal du 30 novembre 2024 portant renouvellement du label d'excellence « Cité éducative »,
Vu le projet de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale portant sur ces deux projets spécifiques dans le cadre du dispositif « Cité éducative » pour l'année 2026 ;
- **FIXE** le montant de 40 750 € de la subvention accordée au CCAS à ces deux projets ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires s'y rapportant, notamment la convention à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :